



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet, à 20h00, le conseil municipal de la commune d'ECRETTEVILLE LES BAONS, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur RENEE.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11
Nombre de conseillers municipaux présents : 8
Nombre de conseillers absents excusés : 3
Pouvoirs : 0
Date de la convocation du conseil municipal : 28 juin 2021

Présents : M. AFFAGARD Guy, M. DELAVIGNE Yves, M. FOLLIOT Georges, M. GREVRENT Philippe, Mme MONNIER Sabrina, M. QUERTIER David, M. RENEE Eric, M. TORQUET David

Excusé(s) : M. COUFOURIER Antoine, Mme LAVENU Véronique, M. TOUSSAINT Frédéric

Secrétaire de séance : Mme MONNIER Sabrina

Président de séance : M. RENEE Eric

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 avril 2021 (délibération n°29_2021)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 8 avril 2021.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Compétence Relais Assistant Maternel - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (délibération n°30_2021)

Monsieur le Maire expose :

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie le 18 mai 2021 pour proposer une évaluation des produits et charges transférées au 1^{er} novembre 2020 à la Communauté de Communes à la suite de la création d'un Relais Assistants Maternels Intercommunal (RAMI).

Le rapport concerne les conséquences du transfert de compétence « Relais Assistants Maternels » ainsi que la méthode d'évaluation des charges transférées.

Le rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 19 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population de l'EPCI ou les deux tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) émettent un avis favorable sur ce rapport.

Dans un second temps, le Conseil communautaire s'appuiera sur ces évaluations pour déterminer le montant des attributions de compensation.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

VU

le Code général des collectivités territoriales,

le Code général des impôts,

le rapport de la CLECT en date du 18 mai 2021

CONSIDERANT le rapport de Monsieur le Maire,

Article 1 – d’approuver le rapport de la CLECT ci-joint en annexe concernant l’évaluation des transferts de charges des communes concernant la compétence « Relais Assistants Maternels »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D’approuver le rapport de la CLECT ci-joint en annexe concernant l’évaluation des transferts de charges des communes concernant la compétence « Relais Assistants Maternels »

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - SDE76 : adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux (délibération n°31_2021)

VU :

- la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valery-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l’adhésion au SDE76,
- la délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d’Albâtre accepte d’étendre son périmètre d’adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valéry-en-Caux,
- la délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

CONSIDÉRANT :

- que l’adhésion n’est possible qu’avec l’accord de l’assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n’est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d’un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l’adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu’il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d’occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,
- que le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d’Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valéry-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d’assurer le financement des travaux et la charge de travail,
- qu’il n’y a pas d’emprunts communaux à reprendre,
- que la commune sera membre de la CLÉ 5.

PROPOSITION :

Il est proposé :

soit d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux,

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et ACCEPTE d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Fonds d'Aides aux Jeunes 2021 **(délibération n°32_2021)**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du courrier, de Monsieur le Président du Département concernant la contribution au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De contribuer financièrement à ce dispositif,

- De fixer à 0,23 € par habitant, la participation financière de la commune, soit pour la Commune un montant de 90.39 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Fonds de Solidarité Logement : convention financière pour l'année 2021, reconductible tacitement sur 2022 et 2023 **(délibération n°33_2021)**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal, du courrier, et de la convention reconductible tacitement 2 fois jointe, de la Direction de l'Aménagement et de l'Habitat du Département concernant la contribution au financement du Fonds de Solidarité Logement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Département,
- de fixer à 0,76 € par habitant, la participation financière de la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Transports scolaires : participation financière pour les élèves internes sur réseau ferroviaire

Monsieur le Maire informe le conseil que la Région, dans le cadre des transports scolaires, a mis en place un abonnement scolaire pour les élèves internes utilisant le réseau ferroviaire.

Comme pour les autres élèves, la Commune a décidé de participer financièrement aux transports des élèves internes utilisant le réseau ferroviaire.

La participation est la suivante :

Quotient familial jusqu'à 500€ : participation de la commune à hauteur de 60€

Quotient familial au-delà de 500€ : participation de la commune à hauteur de 100€

**7 - Vente épareuse Superwinner Rousseau
(délibération n°34_2021)**

Mr le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à vendre l'ancienne épareuse ROUSSEAU Superwinner auprès de la société ANSELIN pour la somme de 5 040€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser Mr le Maire à effectuer la vente de l'épareuse pour la somme de 5 040€ TTC.
- D'autoriser Mr le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous documents afférents à cette affaire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Projets SDE : Présentation des projets effacement des réseaux sur la commune

Monsieur le Maire présente au conseil les études menées par le Syndicat Départemental d'Energie 76 concernant les travaux d'effacements de réseaux restants sur la commune, la télécommunication (pour le passage de la fibre) ainsi que l'éclairage public.

Le montant de ces travaux étant trop important. La commune ne souhaite pas engagée ces travaux pour le moment.

9 - SMEACC : Mise en régie du syndicat pour la distribution de l'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du dernier conseil syndical du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, celui-ci a décidé de voter la mise en régie de la distribution de l'eau, à compter du 1er janvier 2023.

**10 - Don à la commune d'une parcelle de 42m² cadastrée AL200
(délibération n°35_2021)**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de Mr LEBLANC Dominique indiquant que celui-ci souhaitait faire don à la commune d'une parcelle, cadastrée AL 200 de 42m².

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir accepter ce don et de l'autoriser à signer tous documents afférents à cette donation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter le don de Mr LEBLANC, soit la parcelle cadastrée AL 200
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette donation.
- Les frais d'acte seront à la charge de la commune

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**11 - Recensement de la commune en 2022 : nomination du coordonnateur communal
(délibération n°36_2021)**

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2022 les opérations de recensement. A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De désigner Madame Aurélie FESSARD comme coordonnateur de l'enquête de recensement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté de nomination.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

Repas du 11 novembre : Monsieur le Maire demande au Conseil si cette année, la commune organise le repas du 11 novembre.

Le Conseil décide estime qu'il est encore trop tôt pour pouvoir décider de l'organisation du repas du 11 novembre.

Il sera demandé des devis pour le repas et une décision sera prise en septembre.

Voirie : Mr QUERTIER indique qu'il y a des trous sur la chaussée Rue du Sabotier et dans d'autres rues.

Monsieur le Maire répond que de l'enrobé a été livrée ce matin même et que les trous seront rebouchés quand la météo le permettra.

Carte de remerciement de la familles suite au décès de Mr LEPERSONNIER

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a reçu la carte de remerciement de la famille de Mr LEPERSONNIER, décédé dernièrement et pour qui la commune a fait déposer une gerbe de fleurs lors de ses obsèques.

La séance est levée à 21h33.

M. RENEE Eric

M. AFFAGARD Guy,

M. DELAVIGNE Yves

M. FOLLIOU Georges

M. GREVRENT Philippe

Mme MONNIER Sabrina

M. QUERTIER David

M. TORQUET David